

ENQUÊTE ET RAPPORT ...

« **Théoriquement** » les forces de l'ordre, sont sensés (entre autre) protéger les populations. Lors d'une enquête nationale conjointe de **MédiaChartres** avec ses confrères, voici ce quelle a révélée:



archives

Une infime minorité, utilise (ou a utilisé) à titre privé ou pour « **rendre service** » (comme par exemple, **les pantouflards**) les fichiers de la Police ou de la Gendarmerie (**la tricoche**) mais la justice, ne l'entend PLUS ainsi et va tout mettre en œuvre, pour endiguer ses pratiques qui violent les règlements et dévalorisent l'image et le travail des forces de l'ordre. **Des investigations qui vont visés d'autres services de l'État (Préfectures, Ministères, etc)**



Enquête (extrait): publié le 11/02/2023 sur **MEDIAPART**
(source)

<https://www.mediapart.fr/journal/france/110223/fichiers-de-police-et-de-gendarmerie-dix-ans-de-detournements>

« **Consultations illégales, transmission d'informations confidentielles, voire corruption** : les fichiers de police, dont le contenu est sensible et l'usage encadré: Fichiers de police et de gendarmerie : retour sur dix ans de détournements ».

Le gigantesque « Traitement des antécédents judiciaires » (TAJ) et son ancêtre, le « Système de traitement des infractions constatées » (Stic), semblent surreprésentés. Renseignement au profit d'un ami, [vendetta personnelle](#) ou [revente d'informations](#) : les motivations sont multiples. Depuis 2015, le ministère de la justice dénombre 262 condamnations de première instance pour le délit de « détournement de la finalité d'un traitement de données à caractère personnel », l'une des qualifications pénales utilisées.

Dans plusieurs de ces rapports, l'IGPN précise que ces chiffres concernent toutes les consultations identifiées comme « **sans rapport avec le service** » (**c'est-à-dire que le policier n'avait pas de raison professionnelle valable de faire cette recherche**), quel que soit l'objectif poursuivi. « *Les informations ainsi obtenues peuvent avoir été remises à des tiers, avec ou sans but lucratif.*





archives

De son côté, l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) fait état de sept saisines du « **bureau des enquêtes** » par l'autorité judiciaire entre **2019** et **2021** pour des « **détournements de fichiers** » commis par des gendarmes. Auxquelles s'ajoutent **17 saisines** pour des délits voisins, la « **violation du secret** » (professionnel, de l'enquête ou de l'instruction). **En 2020, 37 sanctions disciplinaires ont été prises pour des « divulgations d'informations » vers l'extérieur.**

« Dans la plupart des affaires de consultation illégale, il n'y a pas d'argent versé, complète le magistrat L P. Ce sont des affaires de "curiosité malsaine" : le policier a passé au fichier des voisins ou des membres de sa famille. » Une curiosité malsaine qui a conduit des policiers et des gendarmes au tribunal plus d'une fois, comme en 2019 dans l'[Aisne](#) ou la même année [en Normandie](#). L' IGPN dénombre **107 manquements aux règles d'utilisation des fichiers ... Si la preuve de la consultation illégale est assez simple à rapporter par les enquêteurs, il en va différemment pour la preuve éventuelle d'une rétribution à titre de contrepartie.**

la Direction générale de la police nationale (DGPN) affiche

« **une politique de prévention particulièrement rigoureuse** » pour lutter contre les abus, compte tenu de « **la sensibilité de ces fichiers** ». Elle évoque aussi les outils techniques censés améliorer la traçabilité : comme une habilitation individuelle, un droit d'accès, etc. L'institution insiste sur le cadre censé garantir le respect du droit.

Comme elle le rappelle, le code de déontologie de la police et de la gendarmerie comporte une disposition spécifique sur les fichiers informatiques. Celle-ci impose aux fonctionnaires de « **préserver la vie privée des personnes** » et de n'utiliser les fichiers que « **dans le strict respect des finalités et des règles propres à chacun d'entre eux** ».

Ceci, nous ramènent au plan local (**Chartres et Agglo**), ou « **certaines personnes** » (utilisent) à titre privé les fichiers de la Police ou de la Gendarmerie dans le but d'aider des proches ou amis-es, ou sur demande de « **certaines employeurs où associés** » !

Selon les sources **MédiaChartres**, des « **signalements** », ont été rapportés auprès du **Ministère de l'intérieur** et d'autres services concernés, sur les agissements illégaux des personnes concernés.





Sylvie Muller



SOUS LES PAVES ... (2)

MédiaChartres apporte son soutien au monde soignant !



Sous les pavés (suite)

Les «**améliorations**» entreprises autour de la Cathédrale de Chartres, vont (espérons-le) mettre en valeur le site et le monument (?)

MédiaChartres a précédemment évoqué la question, il reste le très sérieux sujet des aménagements de surface, le Parvis.

À ce jour, alors même que les arrêtés municipaux et la réglementation de la Ville interdisent sans ambiguïté, **la possibilité de fixer au sol sur l'espace Public, le moindre objet (PJ)**, certains propriétaires de restaurants, ne se privent pourtant pas d'«**enfreindre la loi, sans que PERSONNE, ne s'offusque (y compris, les services sensés faire respecter l'ordre)**», idem pour les sociétés de constructions ... Il ne fait aucun doute possible, sur les « **mansuétudes** » ordonnées en haut-lieux (**de façons officielles, où non ?**).¹





archives

Et de plus près,

Concernant les terrasses des bars et restaurants, l'autorisation n'est valable qu'une année et doit être renouvelé (combien sont à jour ?) combien de contrôles ont été réalisés en **2022**, réponse (selon nos sources) ... **AUCUN !** et pourtant, combien sont en règle ?

<https://www.chartres.fr/>

Points « **chauds** » : (et une copie à revoir ...)

[2023-02-09 at 13-41-33 2022-Domaine-public-Reglement-occupation-terrasse-presentoirs.](#)

Voir les autres, dans le règlement, (ci-dessous)



source: [site Mairie](#)

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/domaine-public/demenagement-travaux/2022-Domaine-public-Reglement-occupation-terrasse-presentoirs.pdf

Pour les fixations au sol, voici les images du « **respect** » de la loi (CQFD)



MédiaChartres



Concernant la voirie (travaux et divers), le TOP !

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/domaine-public/demenagement-travaux/12-4825_-_R%C3%A9glement_voirie_communal.pdf

© MédiaChartres





Patrick Maresko



SOUS LES PAVÉS ... (1)

MédiaChartres apporte son soutien au monde soignant !



Travaux d'aménagements des abords de la cathédrale, MédiaChartres préfère parler (d'embellissements) car cela en a grand besoin ...

Les équipes sur place et les marques au sol, ne laissent aucun doute, mais ce qui inquiète les résidents, c'est de savoir si le choix des pavés et dalles qui « orneront » le pourtour du monument, auront la même provenance que ceux qui sont actuellement dans les rues de Chartres centre ?





A l'époque du choix du fournisseur des pavés et dalles, les commanditaires avaient deux possibilités, choisir **Français** ou

Chinois, pour des « **raisons économiques** » ils ont été au plus « **avantageux** » en apparence seulement, **car aujourd'hui tout est à refaire** ! Alors, le « **made in France** » sera t'il vraiment de la partie ?

Il serait désastreux, de voir se répéter les erreurs du passé sur 7500 m², **les damiers noir et blanc doivent être bannis du site classé** sous la double protection: 1/ des monuments historiques 2/ du patrimoine mondial de l'Unesco, de plus, il engagerait la responsabilité des décideurs.

<https://whc.unesco.org/fr/list/>





– photos archives

[MédiaChartres](#)



les rues de Chartres centre

Si la qualité des matériaux est importante, celle des joints l'est tout autant, pour preuve « voir le parvis du théâtre »





©

MédiaChartres

plus de joints !

Espérons, que les travaux qui dureront un « **certain temps** » ? (et après les fouilles), ne mettrons pas en évidence les mauvais aspects, comme: les grilles couleur « **rouille** », le jardin de l'Évêché (dont nous ne connaissons toujours pas la destinée); réhabilitation, transformation en parking, jardin paysagé à la Française ?





©

MédiaChartres

Au nombre de touristes et visiteurs du site, il serait heureux de les prévenir du contexte; flyers (multilingue), office du tourisme, pancartes explicatives, magazines guides et site de la Ville, etc (ce qui n'est pas le cas actuellement) ! **alors avec 6 millions d'euros ... ?**

Le +: « 6 millions d'euros non réclamés et perdus par un joueur » ?

https://www.bfmtv.com/societe/loto-6-millions-d-euros-non-reclames-et-perdus-par-un-joueur-en-loire-atlantique_AN-202204160255.html

POUR INFO ET DÉCOUVERTE :

<https://www.paris.fr/pages/le-pave-parisien-a-l-epreuve-du-temps-7511>

Concernant les terrasses et l'environnement de proximité ... à suivre, dans notre prochaine publication.

Patrick Maresko

CHARTRES, A LA PORTE ... !

MédiaChartres apporte son soutien au monde soignant !



Raté, contrairement aux promesses du passé, le Maire de Chartres ne prendra pas la porte ... (Guillaume).

Un temps, la municipalité avait focalisé sa communication, sur le projet de reconstruction (en chantier école), qui nous le savons désormais, est tombé à l'eau (et pas à l'Eure).

Reconstitution de la porte Guillaume Le projet de chantier-école validé par le ministère de la Culture



Un projet conduit à reconstruire la porte Guillaume, détruite en 1944, par le biais d'un chantier-école, afin de lui redonner sa dimension d'entrée principale sur la ville depuis la route de Paris et accompagner ainsi les habitants à traverser le passage à l'histoire. La reconstruction de la porte en 2024 : un chantier-école pour un patrimoine durable. L'association Chartres Patrimoine a obtenu le statut d'association à but non lucratif pour les activités, un site de médiation plus vaste que jamais sur le passage de la route de Paris et de Chartres en Bourgogne, inauguration prévue... en 2024.

Le projet de reconstruction de la porte Guillaume par le biais d'un chantier-école a été accepté par le Ministère de la Culture. Il s'agit d'un chantier-école qui vise à redonner à la ville de Chartres son caractère principal et à accompagner ainsi les habitants à traverser le passage à l'histoire. La reconstruction de la porte en 2024 : un chantier-école pour un patrimoine durable. L'association Chartres Patrimoine a obtenu le statut d'association à but non lucratif pour les activités, un site de médiation plus vaste que jamais sur le passage de la route de Paris et de Chartres en Bourgogne, inauguration prévue... en 2024.

Un projet de reconstruction de la porte Guillaume par le biais d'un chantier-école a été accepté par le Ministère de la Culture. Il s'agit d'un chantier-école qui vise à redonner à la ville de Chartres son caractère principal et à accompagner ainsi les habitants à traverser le passage à l'histoire. La reconstruction de la porte en 2024 : un chantier-école pour un patrimoine durable. L'association Chartres Patrimoine a obtenu le statut d'association à but non lucratif pour les activités, un site de médiation plus vaste que jamais sur le passage de la route de Paris et de Chartres en Bourgogne, inauguration prévue... en 2024.



© 2024 par le Ministère de la Culture

Commerce de la porte Guillaume En attendant le chantier-école



Au pied des vestiges de l'ancienne porte Guillaume toquée sous les bombardements allemands en 1944, un art de vivre se crée. Un village dans le village où l'on trouve tous les commerces de proximité. Le quartier de la porte Guillaume a une identité forte, qui devient l'affaire de tous. Le projet de reconstruction de la porte Guillaume par le biais d'un chantier-école, validé récemment par le Ministère de la Culture, un projet d'urgence pour l'histoire et le développement du quartier. Tout d'abord.



© 2024 par le Ministère de la Culture

Dans le quartier de la porte Guillaume, un art de vivre se crée. Un village dans le village où l'on trouve tous les commerces de proximité. Le quartier de la porte Guillaume a une identité forte, qui devient l'affaire de tous. Le projet de reconstruction de la porte Guillaume par le biais d'un chantier-école, validé récemment par le Ministère de la Culture, un projet d'urgence pour l'histoire et le développement du quartier. Tout d'abord.

Votre Ville N° 147

MédiaChartres (comme beaucoup), est éberlué et désolé de constater qu'il est plus facile de construire: une Mairie, un « Colisée », un pôle gare et bien d'autres ..., que de restaurer un monument historique, pour une mise en valeur de la Ville et

de son patrimoine, nous avons ouvert nos archives, et nous ne sommes plus à Chartres, à une lère pierre près ...

DOSSIER

**Le projet de chartier-école
mis à l'épreuve - compte rendu de
l'investissement réalisé
par les Chartrois -
(Philippe Pélissier,
maire de la Chartre)**

Initiative et partenariat. C'est un
nouveau mode de gestion à venir
pour la Chartre.

Le projet de chartier-école a été
réalisé grâce à l'investissement
public et privé. Le projet a permis
de valoriser le patrimoine
historique de la Chartre et de
créer un espace de culture et
de loisirs pour les habitants de
la Chartre.



Le projet de chartier-école a été
réalisé grâce à l'investissement
public et privé. Le projet a permis
de valoriser le patrimoine
historique de la Chartre et de
créer un espace de culture et
de loisirs pour les habitants de
la Chartre.

Le projet de chartier-école a été
réalisé grâce à l'investissement
public et privé. Le projet a permis
de valoriser le patrimoine
historique de la Chartre et de
créer un espace de culture et
de loisirs pour les habitants de
la Chartre.



PHOTO: BUREAU D'ARCHITECTURE





© MédiChartres

(avant et après)

Les maladroitement explications et justifications, n'ont pas réellement convaincues les Chartrains-nes, priorité à la rentabilité et aux retours sur investissements, la Mairie ne fait pas dans ... « **l'épicerie** » !

« Mais enfin, la véritable tragédie de Faust, ce n'est pas qu'il ait vendu son âme au diable. La véritable tragédie, c'est qu'il n'y a pas de diable pour vous acheter votre âme. Il n'y a pas preneur. [...] Il y a bien toute une flopée de margoulines qui se donnent des airs, qui se déclarent preneurs, et je ne dis pas qu'on ne peut pas s'arranger avec eux, avec un certain profit, on peut ! Ils vous offrent le succès, l'argent, l'adulation des foules. Mais c'est de la bouillie pour chats, et lorsqu'on s'appelle: Michel-Ange, Goya, Mozart, Tolstoï, Dostoïevski ou Malraux, **on doit mourir avec le sentiment de ne pas avoir fait de « l'épicerie »**.

Souhaitons, que les futures locataires, seront plus ouverts et moins calculateurs, pour voir **ENFIN** les travaux débiter.





© MédiChartres

pourquoi est-ce qu'on se pose des questions ?

**si on pose la
première pierre
et que quelqu'un
la jette,
on en est où,
exactement ?**

angelcarriqui.com

MédiaChartres, espère que cela sera, pour bientôt.

Sandra Michelle

ENCORE UN « MIRACLE » A CHARTRES !

MédiaChartres soutien le monde médical



MédiaChartres a été informé de « l'événement » qui « euphorise le Maire de Chartres et quelques adjoints-es », qui vont fêter



(dignement) l'événement ...

Les deux médias

locaux asservis, se sont empressés de diffuser l'information la plus importante, après que l'homme posa le pied sur la Lune, le 20/07/1969.



Étonnant, car lors des précédentes publications des rapports de la CRC (Chambre Régionale des comptes) sur Chartres et Chartres Métropole, ils ont nettement été moins loquasse, voir même totalement muet ?

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole-chartres-eure-et-loir-0>

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole>

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole-eure-et-loir-cahier-1>

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole-eure-et-loir-cahier-2>

A noter, qu'aucune demande de rectification, a été formulée par les intéressés, concernant ces rapports ?

En résumé, toutes les personnes travaillant à la CRC, seraient incapables de faire la différence entre un + et un - malgré l'expérience de nombreuses années, ils ne comprendraient rien à rien (?)

<https://www.ccomptes.fr/fr/cour-des-comptes/organisation>

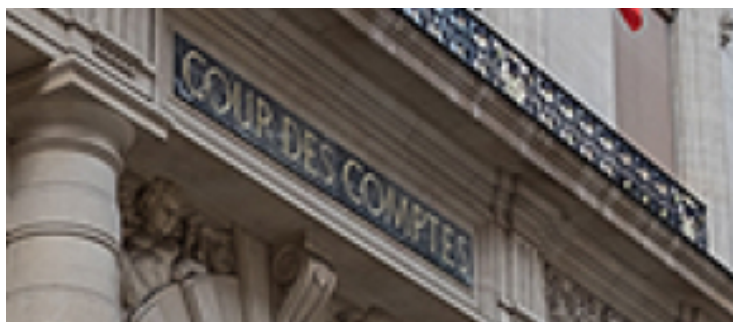
Communiqué CRC (extrait):

« sans rejeter l'argumentaire de la **SPL Chartres aménagement**, la Chambre Régionale des Comptes reconnaît « **une divergence**

d'analyse, et choisit de ne pas se prononcer » !

<https://www.chartres-amenagement.com/qui-sommes-nous/>

<https://www.societe.com/societe/chartres-amenagement-514950104.html>



© MédiaChartres

Ubuesque; intervention « providentielle et divine » des pantouflards (?) la CRC fait parfaitement et correctement son travail. Il a donc fallu d'énormes pressions à très haut niveaux, pour réussir infléchir (**une partie seulement**) du rapport sur la SPL Chartres aménagement, pas de quoi se glorifier, **rapport qui ne couvre seulement, la période allant de 2014 à 2019, et pour la suite ?**



Chartres
aménagement
Créateur de lieux de vie

Pourtant, MédiaChartres imagine déjà, les articles « dithyrambiques » et « alambiqués » qui ne vont pas manquer, dans les pages des prochains magazines de la Mairie ou de

l'Agglo.



Mais, d'après nos sources, ce « dossier » est en route pour de nouvelles aventures ...



Ne rater surtout pas, les prochains épisodes ...



Martine Leroy

CORVÉABLE (MAIS, POUR LA BONNE CAUSE ...)

[MédiaChartres](#) à découvert comment les « satellites » de

Chartres et sa Métropole, recrutait du pe



En passant par un site dédié et réservé, aux collectivités locales. Ils recrutent sous couvert d'entités, le personnel « polyvalent » pour les « SEM » « SPL » et autres filiales ...



Mais la véritable question, (celle qui dérange et qui fâche) est ... « **qui rédige les contrats de travail, et les bulletins de salaires** », et que disent les registres unique du Personnel (?) est-il réellement légal, d'être embauché par une entité, et ne travailler **QUE, OU** pour d'autres (?)

« **bizarre, vous avez dit bizarre** » (drôle de drame, dirait Louis Jouvet ...)

source:



<https://www.emploi public.fr/offre-emploi/offre-emploi-gestionnaire-de-transactions-immobilieres-h-f->



Employeur :

(extrait) - **Rattaché au responsable de service, vous êtes chargé de :**

- **Mettre en œuvre et suivre les procédures d'acquisitions immobilières (amiable, préemption, délégation du Droit de préemption urbain, expropriation, bien vacants et sans maître), de cessions immobilières et d'échanges,**
- **Apporter votre expertise foncière dans le cadre d'opérations d'aménagement,**
- **Gérer les constitutions de servitudes au bénéfice des entités ou octroyées par les entités,**
- **Gérer les procédures de classement et de déclassement du domaine public,**
- **Mettre à jour les tableaux de bords du patrimoine de la Ville et de Chartres Métropole,**
- **Gérer la fiscalité immobilière (déclarations, paiement, demandes d'exonération).**

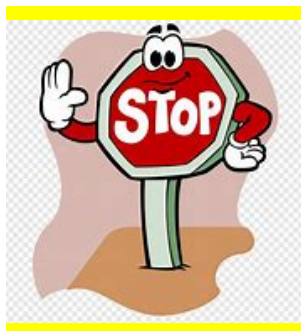
En complément de ces missions, vous participez à l'élaboration du budget du service et à la commande de prestations techniques nécessaires auprès des professionnels (diagnostiqueur, géomètre...). Vous répondez à des courriers ou établissez des certificats divers. Vous participez à la vie du service (archivage, commande de fournitures...

En résumé et en un mot, « providentiel » H/F à tout faire, corvéable à merci et prêt-e, à endosser toutes les responsabilités et être EXTRÊMEMENT discret (condition Sine Qua Non) !

Sans oublier (certainement ?): de débusquer de nombreuses

potentielles « lois ORI » , d'innombrables emplacements possibles pour de futures promotions immobilières (bétonnage), s'approprier un maximum d'espace constructible, ajouter le plus possible de servitudes au bénéfice des bétonneurs, réduire au strict minimum les zones sauvegardées, et la liste n'est pas exhaustive ...

Ceci en (parfaite) légalité (?) il appartient aujourd'hui, aux instances compétentes de se saisir du sujet, d'ouvrir le dossier, d'enquêter et d'agir rapidement, si possible.



Pour MédiaChartres, l'inspection du travail (et les autres instances concernées), seraient SUREMENT bien inspirées d'aller jeter un regard sur les registres et contrats de travail du personnel, de ce « nébuleux microcosme » et ses



(GROS et TRÈS NOMBREUX SATELLITES).



<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/le-reglement-interieur-et-le-pouvoir-de-direction/article/le-registre-unique-du-personnel>

(extrait): Établi par l'employeur, quel que soit l'effectif de l'entreprise, le registre unique du personnel permet de s'assurer de la transparence des emplois dans chaque établissement de l'entreprise.

Il doit comporter des mentions obligatoires concernant l'identification des salariés, les dates d'embauche et de départ, les contrats de travail.

Les mentions portées sur le registre unique du personnel sont conservées pendant **5 ans** à compter de la date à laquelle le salarié ou le stagiaire a quitté l'établissement.

Toute infraction est punie d'une sanction pénale.



Joël Drouin

SPORTS ... (DE COMBAT) !

SPORTS

Après la polémique qui enfle de plus en plus sur la gestion et l'état des finances , des Clubs de sport locaux , révélée par le journaliste indépendant, spécialiste du foot **Romain Molina**, **MédiaChartres** (après enquête) *confirme qu'il se passe « d'étranges*

choses » à Chartres ...

https://fr.wikipedia.org/wiki/Romain_Molina

https://twitter.com/Romain_Molina

« Connus pour plusieurs de ses **enquêtes chocs sur le monde du sport**, le journaliste a fait de nouvelles révélations, lundi 13 septembre, suscitant de nombreuses réactions d'internautes. Il était 1h30 ce lundi soir et pourtant plus de **20 000 auditeurs** étaient encore debout pour écouter **Romain Molina** sur **Twitter** »

<https://larevuedesmedias.ina.fr/romain-molina-journaliste-enquete-sport-foot-youtube-outsider>

Un professionnel reconnu, depuis longtemps.



Ainsi, **le Maire de Chartres** a t'il « **encore** » choisi la voie judiciaire (...), pour essayer de se « **justifier** », comme l'ex-vice Présidente de la Fédération Française de Football, **Brigitte Henriques**.

<https://www.msn.com/fr-fr/sport/football/romain-molina-a-re%C3%A7u-une-plainte-de-l-ancienne-vice-pr%C3%A9sidente-de-la-fff/ar-AA16y86U>

MédiaChartres pense qu'il aurait été très utile, de réserver un étage de la Mairie, à la mise en place d'un « **tribunal privé** » au regard du nombre de dépôts de plaintes qui se succèdent !

Après avoir raté les titres « **d'avocat** » et « **Président de la**

République », le Maire serait ainsi, Juge, Avocat

Tribunal

PRIVÉ



MédiaChartres suit ce dossier avec beaucoup d'attention, mais il appartient désormais à la Justice (**la vraie**) de trancher et

RIEN
QUE LA
VÉRITÉ

de rechercher la **vérité** et ...

Sylvie Muller

LES « DÉRIVES » DU SPORT !

A l'instar de certains médias locaux, [MédiaChartres](#) est éberlué par le fonctionnement et le financement, des clubs sportifs du « consortium C 'Chartres » ! Et les Chartrains le seront certainement également, car les ratios **dépenses/résultats**, ne sont pas à la hauteur des attentes ...

Vouloir s'illustrer et briller (peut-être même, viser la postérité ?) dans tous les domaines à un coût, **payé par les contribuables** !



Voyez plutôt, les explications qui suivent: (sources).

« Le rapport de la **DNCG** (Direction nationale du contrôle de gestion) de la ligue de football professionnel sur le **C'Chartres Football** a montré des failles dans la gestion de l'argent public, et à sanctionner le club et l'équipe. Plusieurs vidéos virales au sujet de la situation du club sont diffusées sur les réseaux sociaux, et font de la Ville de Chartres la risée des amateurs du football et du public.

Alors que le club a bénéficié de 1,2 million d'euros de subvention de la part de la ville de Chartres au précédent conseil municipal »

CHARTRES – (extrait)

« **Monsieur le président, la confiance entre les Chartreains et leur club de football est rompue** » Afin d'en savoir plus sur la situation actuelle du *C'Chartres Football club*, le conseiller municipal, **Ladislav Vergne**, a écrit une lettre à **Gérard Soler**.

Deux victoires sur les huit premiers matchs de la saison, le CCF est en pleine tempête : départ de plusieurs joueurs, des amendes de la DNCG (le gendarme financier du football), des points de pénalité au classement, etc.

Football / National 2 (un club doté d'un budget de 2,7 M€, l'un des plus importants de la division).

Très mal en point sportivement et en proie à des problèmes financiers, le *C'Chartres Football* traverse une crise sans précédent dans son histoire, alimentée par une vidéo polémique publiée sur les réseaux sociaux par **un journaliste indépendant**.



<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006070722>
(pour info et rappel)

Et bien évidemment, *de facto*, le Maire de Chartres, « accroche » une plainte supplémentaire à son lourd « palmarès » ...

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/sports/video-sur-la-gestion-du-c-chartres-football-le-maire-jean-pierre-gorges-annonce-le-depot-d-une-plainte-en-diffamation_14249392/

Dans ce contexte extrême, le Maire annonce sans vergogne, que 2023 sera l'année des réalisations (et des dépenses) pharaoniques pour Chartres.

https://actu.fr/centre-val-de-loire/chartres_28085/l-annee-de-

[tous-les-chantiers-pour-le-maire-de-chartres-jean-pierre-gorges_56693952.html](https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole-chartres-eure-et-loir-0)

Il n'y a pas
pire sourd
que celui
qui ne veut pas
entendre

Alors même que la **CRC** (chambre régionale des comptes), à déjà interpellée le Maire dans plusieurs rapports (**2022/2023**) sur les risques de possible »**banqueroute** » ou « **mise sous tutelle**« , si la Ville ne se reprenait pas en main et ne freinait pas en **URGENCE** ses investissements !

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole-chartres-eure-et-loir-0>

MédiaChartres, pense qu' il est (grand) temps pour les plus hautes instances, d'intervenir et stopper **l'hémorragie** (Hémophilie - financière- une maladie hémorragique grave) !



Martine Leroy

LA PRESSE QUI NOUS « PRESSE » !

Après avoir été victime d'un « ransomware », nous sommes heureux de vous retrouver !

MédiaChartres apporte son soutien au monde soignant !

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



Dans la mauvaise série des hausses de prix 2023 voici que l'information (presse papier) se positionne et annonce la couleur ! MédiaChartres fait le point:

Les journaux nationaux vont augmenter leurs prix en janvier, Les prix en kiosques augmentent depuis plusieurs années régulièrement en janvier, dans un contexte de crise de la presse papier et d'érosion des ventes. Lire votre journal vous coûtera un peu plus cher à partir de 2023. Confrontés notamment à la flambée des coûts du papier, presque tous les quotidiens nationaux augmenteront leurs prix en kiosques début janvier, de 10 à 30 centimes.

et pour info complémentaire: (bad news) concernant les abonnements,

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14885?xtor=EPR-100>



Dans un contexte de crise de la presse papier et d'érosion des ventes au numéro au profit du numérique, les prix en kiosques augmentent depuis plusieurs années régulièrement en **janvier**. Mais s'y ajoutent une « **augmentation historique des tarifs papier** » et des « **coûts industriels** »

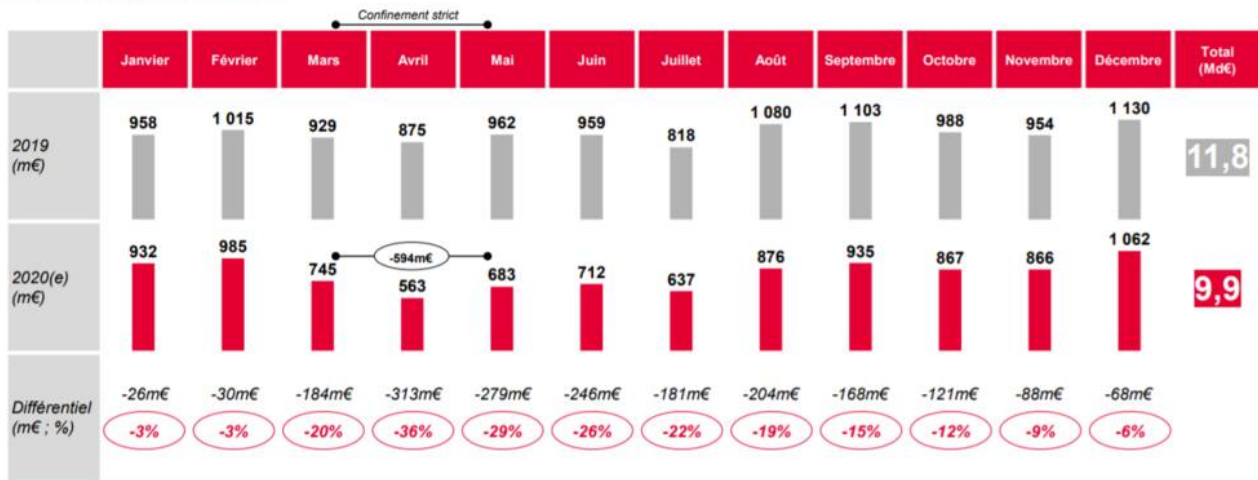
En un an seulement, le prix à la tonne de papier journal est passé de « 400 à 1000 euros »

https://fr.wikipedia.org/wiki/Aides_%C3%A0_la_presse_en_France

Face aux difficultés rencontrées par les éditeurs de presse pendant la pandémie (notamment à cause de la distribution et du manque de publicités pendant le premier confinement), des aides exceptionnelles ont été accordées au secteur en 2020, et le montant global des aides revu à la hausse pour 2021. **Selon une étude du ministère de la Culture** sur l'impact de la crise sanitaire sur les milieux culturels, en date du 22 mai 2020, «**en 2020, la baisse d'activité est estimée à près de 16 % du chiffre d'affaires pour l'ensemble des acteurs de la presse, soit une perte d'activité de 1,9 milliard d'euros en 2019**».

CETTE BAISSÉ D'ACTIVITÉ LIÉE À LA CRISE DU COVID-19 EST PARTICULIÈREMENT SIGNIFICATIVE D'AVRIL À OCTOBRE, ATTEIGNANT JUSQU'À - 36% EN AVRIL 2020

SECTEUR DE LA PRESSE



Remarque : Les données d'activité par secteur **somment les chiffres d'affaires des entreprises** (correspondant à différentes étapes de la chaîne de valeur) **enregistrés sous les intitulés NAF dédiés**. Cette somme en valeur absolue ne correspond donc pas au montant du marché de la presse habituellement exprimé.

-1,9 Md€ soit -16%

Sources : INSEE, MCC-DEPS, DGMIC, Entretiens, Questionnaire

15

Vous vous interrogez peut-être (?) sur un chiffre rendu public par un communiqué du [ministère de la Culture, le 1er juillet dernier](#), annonçant la mobilisation de **666 millions d'euros d'aides débloquées pour la presse** à l'issue de la crise sanitaire (...), indique le ministère qui détaille a « minima » des éléments de réponses.



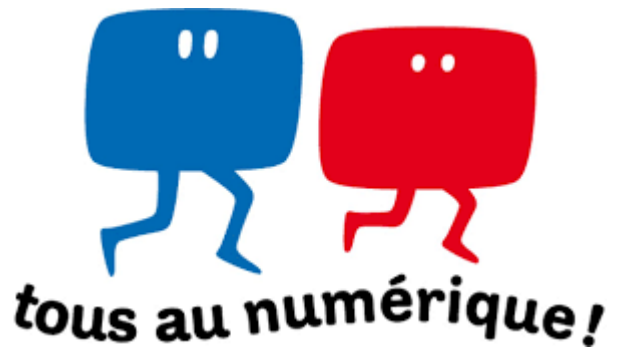


Ce chiffre de **666** millions a fait l'objet de plusieurs articles, et notamment un de [Mediapart](#) : «**Les milliardaires qui possèdent la presse plument l'État.**» !

Une raison de plus, pour vous diriger vers l'information en ligne , qui va à l'essentiel et qui de plus, est **GRATUITE, PARTOUT** et **INDÉPENDANTE** comme [MédiaChartres](#), alors ...

Patrick Maresko





EN « SURCHAUFFE » et « HORS CONTRÔLE » ...

MédiaChartres apporte son soutien au monde soignant !



Bonne idée, que d'aller à la rencontre des administrés -es et d'organiser des réunions publiques, ou chacun est (**théoriquement**) libre de s'exprimer sur un ou plusieurs sujets, qui lui tient à cœur.

MédiaChartres, revient sur le RDV entre le Maire de Chartres accompagné par un de ses adjoint (G.B) devant une soixantaine de résidents du Clos-l'Éveque et des grandes Filles-Dieu, Jeudi soir 05/01/2023

Et comme il fallait s'y attendre, le Maire à encore donné une belle démonstration, de **Sa** vision de la démocratie et de **Son**



self-contrôle !

Quand un sujet « **fâché** » ce dernier, à pour habitude de ne plus se contrôler et sortir de ses gonds. Il ordonne alors: de se taire, coupe les micros, tape du poing sur les tables, et de sortir aux malheureux contredisant, pour parler de « **Ville apaisée** », dans le genre et en terme de démocratie ... il y à mieux, non !

Même le quotidien local, relate « l'incident » dans son édition du Samedi 07/01 (en page 6) fait rarissime, qui mérite d'être souligné !

MédiaChartres conseil vivement au Maire, de consulter un neurologue, car ce n'est pas une première, (**voir ci-dessous**) ...





<https://www.ouest-france.fr/medias/television/emission-quotidien-le-maire-de-chartres-s-emporte-et-menace-un-journaliste-6087211>

<https://www.bing.com/videos/search?q=youtube+Jean-Pierre+Gorges&view=detail&mid=F362080EDA7C1A143742F362080EDA7C1A143742&FORM=VIRE>

<https://www.youtube.com/watch?v=hV1SCZi6mXk>

<https://twitter.com/i/status/1065686480482435073>

Et certainement, d'autres plaintes et procès en perspectives, non ?



surchauffe) !